

S.S.I.A.P 1 (Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à personnes) – Initiale

Public : Tout personnel permanent du service sécurité incendie des ERP et IGH.

10 stagiaires maximum par session.

Durée : 11 jours – 67 heures de cours – 7 heures d'examen

Prérequis :

- Etre titulaire des diplômes SST ou PSC1 à jour des recyclages
- Etre apte physiquement (certificat médical de moins de trois mois)
- Satisfaire à l'évaluation préalable organisée par notre centre

Objectifs :

- Identifier les différents types de feux et leur dangerosité
- Maîtriser les principes de la réglementation en ERP et IGH
- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir et en effectuer l'entretien

Pédagogie :

- Présentation orale, appuyée d'un document Power Point.
- Démonstrations : Le formateur explique les exercices, puis les stagiaires réalisent les exercices.
- Mises en situation : Au travers de situations simulées et réelles (visites sur sites), les stagiaires découvrent la réalité du terrain.

Matériel pédagogique :

- Du matériel adapté est mis à disposition des stagiaires : PC de Sécurité de formation, RIA, bac à feu (générateur de flammes), extincteurs eau pulvérisée + CO2.
- Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation.

Evaluation :

- Epreuve écrite (40mn) : QCM de 30 questions.
- Epreuve pratique (30mn par stagiaires) : ronde avec anomalie et sinistre en ERP et devant un jury.

Lieu – Dates – Tarifs : nous consulter

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification des services de sécurité incendie des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

THEORIE

- Le feu et ses conséquences
- La sécurité incendie
- Les installations techniques
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie

PRATIQUE

- Visite de deux ERP et d'un IGH (visite virtuelle en cas de non disponibilité des locaux) avec étude approfondie des équipements techniques, des risques et de la disposition des lieux.
- Appel et réception des services publics de secours
- Application des consignes de sécurité
- Entretien et vérification des installations
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation incendie
- Exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes froides et non toxiques

Le SSIAP est une formation diplômante obligatoire en France. Le SSIAP regroupe différentes formations concernant les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grandes hauteurs (IGH).

Le SSIAP est une formation encadrée par la loi et les programmes sont conçus afin d'apporter au candidat des bases solides en matière de prévention et de sécurité. L'examen final est lui commun à tous les instituts de formation. Après l'obtention du diplôme, le stagiaire peut postuler dans n'importe quel service de sécurité incendie ou d'assistance à la personne.

Le recyclage triennal du diplôme SSIAP1 est obligatoire.